



**Ecole Maternelle et Primaire
252, rue de Béjoud
01210 ORNEX**

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Edition générale
(avec textes réglementaires)

Date de mise à jour : 02/02/2010
Référence : B15D0C/10/036/EC
VIGIBAT v 2.3 Copyright SOCOTEC

Date d'édition : 02/02/2010

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| 1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX | 3 |
| OBJECTIFS ET REFERENTIEL REGLEMENTAIRE | 4 |
| EXTRAITS DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES | 6 |
| IDENTIFICATION DES ACTEURS | 9 |
| DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE | 10 |
| 2. ETAT DESCRIPTIF DES COMPOSANTS VIS A VIS DE L'AMIANTE | 11 |
| ORGANISATION DOCUMENTAIRE | 12 |
| LISTE DES PLANS DE REPERAGE DE L'AMIANTE | 13 |
| SYNTHESE DES COMPOSANTS IDENTIFIES CONTENANT DE L'AMIANTE | 14 |
| SYNTHESE DES COMPOSANTS IDENTIFIES SANS AMIANTE | 14 |
| SYNTHESE DES COMPOSANTS NON ANALYSES SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE | 15 |
| RAPPORTS DE REPERAGE DE L'AMIANTE ETATS DE CONSERVATION | 16 |
| 3. PROTOCOLES DE SUIVI DE L'AMIANTE | 18 |
| ENREGISTREMENTS DU SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION ET DES TRAVAUX | 19 |
| PREVISIONS D'ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | 19 |
| COMMUNICATION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | 21 |
| 4. INSTRUCTIONS | 22 |
| INFORMATION DES OCCUPANTS | 23 |
| INFORMATION DES ENTREPRISES | 23 |
| CONSIGNES GENERALES DE SECURITE | 24 |
| ANNEXES | |

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | RENSEIGNEMENTS GENERAUX | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|

| | |
|---|-----------------|
| OBJECTIFS ET REFERENTIEL REGLEMENTAIRE | n° GE 01 |
|---|-----------------|

| |
|---|
| Objectifs du Dossier Technique Amiante |
| <p>Le Dossier Technique Amiante, demandé par l'article R 1334-25 du Code de la Santé Publique, a pour objet de permettre au propriétaire d'un immeuble de remplir ses obligations vis-à-vis de la protection de la population contre les risques sanitaires dus à l'amiante.</p> <p>La démarche de suivi des risques sanitaires dus à l'Amiante est décrite dans le présent document en quatre parties:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Renseignements généraux présentant l'immeuble bâti et les intervenants, ▪ Les moyens documentaires décrivant l'Etat des composants vis à vis de l'amiante, ▪ Les Protocoles de suivi rassemblant les enregistrements et prévisions en matière de surveillance, travaux et communication, ▪ Les Instructions permettant l'application pratique des principes précédents. ▪ Une annexe incluant les documents graphiques. |

| |
|---|
| Textes réglementaires |
| <p>Le Dossier Technique Amiante s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par les textes suivants :</p> <p><i>Protection de la population</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de la santé publique Lutte contre la présence d'amiante (art. R 1334-14 à R 1334-28), ▪ Arrêtés d'application du 7/02/96 modifiés par arrêté du 15/01/98 (évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits, mesures d'empoussièrement), ▪ Arrêté du 22 août 2002 <p><i>Protection de l'environnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulaires relatives aux déchets de produits contenant de l'amiante <p>Par ailleurs d'autres textes s'imposent aux chefs d'établissement ; ils sont rappelés ici, pour information :</p> <p><i>Protection des travailleurs vis à vis des risques dus à l'amiante</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 96-98 modifié : risques sanitaires dus à l'amiante, et arrêtés d'application <p><i>Textes relatifs à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs (code du travail)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Art. R 230.1 Dossier d'évaluation des risques professionnels ▪ Art. R 238-37 Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage |

| |
|--|
| Etat du Dossier Technique Amiante |
| <p>La présente édition du Dossier Technique Amiante rassemble les informations relatives à l'amiante connues par le propriétaire à la date de la dernière mise à jour du DTA. Ces informations proviennent en particulier des sources suivantes :</p> <p>Rapport des organismes de repérage de l'amiante Informations fournies aux entreprises préalablement aux travaux Renseignements consécutifs aux travaux effectués par les entreprises Renseignements fournis par les occupants des immeubles Etc...</p> <p>Le Dossier Technique Amiante est destiné à être complété dès qu'une information sur la présence de matériau susceptible de contenir de l'amiante est portée à la connaissance du propriétaire.</p> <p>Préalablement à la réalisation de travaux un complément d'information au présent dossier est nécessaire en fonction de la nature des travaux ; d'autres composants susceptibles de contenir de l'amiante, non recherchés à</p> |

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | RENSEIGNEMENTS GENERAUX | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|

la date d'édition du présent DTA, pouvant être présents dans l'immeuble.

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | RENSEIGNEMENTS GENERAUX | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|

| | |
|--|----------------------|
| EXTRAITS DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES | n° GE 02 Page 1/2 |
|--|----------------------|

| | |
|--|---|
| Textes réglementaires | Code de la santé publique Lutte contre la présence d'amiante Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis |
| Sous section 2 - Immeubles construits avant le 1^{er} juillet 1997 | |
| <u>Art. R 1334-23.</u> | |
| Les articles de la présente sous section s'appliquent aux immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1 ^{er} juillet 1997, qu'ils appartiennent à des personnes privées ou à des personnes publiques. | |
| <u>Art. R 1334-25.</u> | |
| Les propriétaires des immeubles mentionnés aux deux alinéas suivants constituent le dossier technique "Amiante" défini à l'article R 1334-26 avant les dates limites suivantes | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ le 31 décembre 2003 pour les immeubles de grande hauteur mentionnés à l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation et les établissements recevant du public définis à l'article R. 123-2 de ce même code, classés de la première à la quatrième catégorie au sens de l'article R. 123-19 du même code, à l'exception des parties privatives des immeubles collectifs d'habitation; ▪ le 31 décembre 2005 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public et classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation, | |
| Les propriétaires des immeubles mentionnés aux deux précédents alinéas tiennent à jour le dossier technique "Amiante". | |
| <u>Art. R 1334-26.</u> | |
| Le dossier technique "Amiante" comporte : | |
| 1° La localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que, le cas échéant, leur signalisation ; | |
| 2° L'enregistrement de l'état de conservation de ces matériaux et produits ; | |
| 3° L'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement de ces matériaux et produits et des mesures conservatoires mises en oeuvre ; | |
| 4° Les consignes générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment les procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ; | |
| 5° Une fiche récapitulative. | |
| Le dossier technique "Amiante" est établi sur la base d'un repérage portant sur les matériaux et produits figurant sur la liste définie à l'annexe 13-9 et accessibles sans travaux destructifs Pour le réaliser, les propriétaires font appel à un contrôleur technique, au sens du code de la construction et de l'habitation, ou à un technicien de la construction ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission, satisfaisant aux obligations définies à l'article R 1334-29. Les analyses de matériaux et produits sont réalisées selon les modalités prévues au deuxième alinéa de l'article R 1334-18. | |
| En cas de repérage d'un matériau ou produit dégradé contenant de l'amiante, le contrôleur technique ou le technicien de la construction est tenu de le mentionner ainsi que les mesures d'ordre général préconisées. | |
| Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction et de l'environnement définit les consignes générales de sécurité, le contenu de la fiche récapitulative et les modalités d'établissement du repérage. | |

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | RENSEIGNEMENTS GENERAUX | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------|

| | |
|--|----------------------|
| EXTRAITS DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES | n° GE 02 Page 2/2 |
|--|----------------------|

Art. R 1334-28.

Le dossier technique "Amiante" mentionné à l'article R 1334-26 est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des chefs d'établissement, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, des agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article

L. 1312-1 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1 du code de la santé publique, ainsi que des inspecteurs du travail ou des inspecteurs d'hygiène et sécurité et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Les propriétaires communiquent le dossier technique "Amiante" à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication.

Les propriétaires communiquent la fiche récapitulative du dossier technique "Amiante" prévue à l'article R 1334-26 aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour.

ANNEXE 13-9

Programme de repérage de l'amiante (modifiée selon décret du 3 mai 2002)

| COMPOSANT de la construction | PARTIE DU COMPOSANT à vérifier ou à sonder |
|--|--|
| 1. Parois verticales intérieures et enduits | |
| Murs et poteaux | Flocages Enduits projetés Revêtements durs des murs (plaques menuiserie, amiante-ciment) Entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton+plâtre) |
| Cloisons, gaines et coffres verticaux | Flocages Enduit projeté Panneaux de cloisons |
| 2. Planchers, plafonds et faux plafonds | |
| Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes | Flocages Enduits projetés Panneaux collés ou vissés |
| Faux plafonds | Panneaux |
| Planchers | Dalles de sol |
| 3. Conduits, canalisations et équipements | |
| Conduits de fluides (air, eau, autres fluides,...) | Conduits, calorifuges Enveloppes de calorifuges |
| Clapets/volets coupe-feu | Clapets, volets, rebouchage |
| Portes coupe-feu | Joints (tresses, bandes) |
| Vide-ordures | Conduit |

| | | |
|---------------------------|----------------------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | RENSEIGNEMENTS GENERAUX | Ecole Maternelle et Primaire |
|---------------------------|----------------------------|------------------------------|

| | | |
|-----------------------------------|----------|--|
| <i>4. Ascenseur, monte-charge</i> | | |
| Trémies | Flocages | |

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | RENSEIGNEMENTS GENERAUX | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------|

| | |
|-----------------------------------|----------|
| IDENTIFICATION DES ACTEURS | n° GE 03 |
|-----------------------------------|----------|

| Prestataires bâtiment | | |
|---|---|----------------------------------|
| Rôle Statut ou fonction vis à vis de l'amiante | Organisme société ou service | Identité des intervenants |
| Propriétaire | MAIRIE D'ORNEX Services Techniques 46, rue de Béjoud 01210 ORNEX | |

| Prestataires amiante | | |
|---|--|--|
| Organisme ou société | Adresse | Téléphone et Télécopie |
| Diagnostic, repérage, surveillance | | |
| APAVE | 1499, avenue Houille Blanche 73000 CHAMBERY CEDEX | |
| SOCOTEC AGENCE GPI ALPES | Gestion de Patrimoine Immobilier 47 Place Caffé 73000 CHAMBÉRY | Tél : 04 79 69 47 09 Fax : 04 79 62 52 15 |
| Laboratoires d'analyses | | |
| EUROFINS LEM | 20, rue du Kochersberg BP50047 67701 SAVERNE CEDEX | |

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | RENSEIGNEMENTS GENERAUX | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------|

| | |
|----------------------------------|----------|
| DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE | n° GE 04 |
|----------------------------------|----------|

| Identification de l'immeuble | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Nom | Ecole Maternelle et Primaire |
| Adresse postale | 252, rue de Béjoud |
| Commune | 01210 ORNEX |
| Regroupement | Propriétaires divers |
| Usage, affectation | ENSEIGNEMENT : PRIMAIRE / SECONDAIRE |
| Codification | |

| Description succincte de l'immeuble |
|---|
| <p>Bâtiments construits en plusieurs phases (Ecole maternelle 1983 à 1985 ; Ecole primaire 1986 ; Bâtiment restauration & extension Ecole primaire en 2002).</p> <p>Ecole maternelle en RDC ; Ecole primaire en R+1 ; local technique électrique & transformateur EDF en RDC.</p> |

| Consultation de l'intégralité du DTA | |
|---|-----------------|
| Modalités de consultation | Sur rendez-vous |
| Détenteur du dossier | |

| Historique des mises à jour | |
|------------------------------------|--|
| néant | |

2. ETAT DESCRIPTIF DES COMPOSANTS VIS A VIS DE L'AMIANTE

| | | |
|---------------------------|-----------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | ETAT DESCRIPTIF | Ecole Maternelle et Primaire |
|---------------------------|-----------------|------------------------------|

| | |
|---------------------------|----------------|
| ORGANISATION DOCUMENTAIRE | Fiche n° ET 01 |
|---------------------------|----------------|

| Principes généraux |
|--|
| <p>Les documents décrivant la présence ou non de composants contenant de l'amiante et leur état de conservation sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La liste des plans de repérage de l'amiante (voir fiche ET 02) ▪ Les synthèses de la présence ou de l'absence d'amiante (voir fiche ET 03, ET 04 et ET 05) ▪ La liste des rapports de repérage de l'amiante (voir fiche ET 10), ▪ L'enregistrement des actions de surveillance de l'état de conservation ainsi que des travaux engagés, (voir fiche PR01) <p>Les documents graphiques sur les quels sont reportés les zones d'influence des composants figurent dans la partie du Dossier Technique Amiante intitulée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe <p>Les documents de communication des informations relatives à l'amiante sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Fiche récapitulative du DTA demandée par l'article R 1334-28 du code de la santé publique ▪ L'extrait de Dossier Technique destiné aux entreprises <p>Ces deux documents sont édités indépendamment du présent dossier technique amiante.</p> |

| | | |
|---------------------------|-----------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | ETAT DESCRIPTIF | Ecole Maternelle et Primaire |
|---------------------------|-----------------|------------------------------|

| | |
|--|----------------|
| LISTE DES PLANS DE REPERAGE DE L'AMIANTE | Fiche n° ET 02 |
|--|----------------|

| Représentation sur plans des différentes localisations | |
|---|-------------------------------------|
| A partir des rapports de repérage énumérés dans la fiche ET 10 les plans de repérage renseignés sont les suivants : | |
| Localisation | Titre du document graphique associé |
| Rez de chaussée | Schéma Ecole Primaire / Maternelle |

| Report sur plans de la présence d'amiante dans les composants |
|--|
| <p>La représentation des composants contenant de l'amiante sur les documents graphiques est matérialisée par une étiquette liée à une surface repérée par une couleur :</p> <p>Certains autres composants sont également représentés selon le choix du propriétaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rouge pour les composants contenant de l'amiante. - Vert pour les composants à risque ne contenant pas d'amiante. - Jaune pour les composants en attente d'identification ; il s'agit des composants repérés visuellement pour lesquels l'analyse d'identification en laboratoire n'a pas encore été réalisée. <p>Dans l'étiquette est indiquée le type de composant concerné.</p> <p><i>On entend par « composant à risque » un composant susceptible d'avoir contenu de l'amiante lors de sa fabrication.</i></p> |

| | | |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | ETAT DESCRIPTIF | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------|

| | |
|--|-----------------------|
| SYNTHESE DES COMPOSANTS IDENTIFIES CONTENANT DE L'AMIANTE | Fiche n° ET 03 |
|--|-----------------------|

|  Composants contenant de l'amiante | | | |
|--|--|--------------------------------------|---|
| Identité du composant | Précision sur localisation | Etat conservation dégradation | Actions à prévoir |
| Niveau Rez de chaussée | | | |
| Dalle de sol plastique <i>Prélèvement 1 - Dalle gris +colle noire/ragréage</i> | Salle de réunion (Ecole Primaire) + Débarras | Bon état de conservation | Maintenir en bon état. |
| Niveau Locaux techniques | | | |
| Conduit de fluide (air) <i>2 Conduits en fibres-ciment</i> | Local électrique | Bon état de conservation | Protéger l'accès aux conduits par un dispositif de protection (ex. grille). |

| | |
|--|-----------------------|
| SYNTHESE DES COMPOSANTS IDENTIFIES SANS AMIANTE | Fiche n° ET 04 |
|--|-----------------------|

|  Composants à risque ne contenant pas d'amiante | |
|---|--|
| Identité du composant | Précision sur localisation |
| Niveau Rez de chaussée | |
| Faux plafond <i>Dalles FP gris/peint blanc indémontables (réf. Rapport APAVE 9856460 du 15/02/99)</i> | RDC maternelle/primaire (dégagements/classes/locaux rangement+TGBT+ménage) |
| Faux plafond <i>Prélèvement 2 - Dalle FP blanc moucheté</i> | Salle Couchettes (Ecole Maternelle) |
| Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) <i>BA13/ou fibres bois/papier verre</i> | Ecoles primaire/maternelle |
| Niveau Niveau +1 | |
| Faux plafond <i>dito RDC - Dalles FP gris/peint blanc indémontables (réf. Rapport APAVE 9856460 du 15/02/99)</i> | Classes + dégagement |

| | | |
|---------------------------|-----------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | ETAT DESCRIPTIF | Ecole Maternelle et Primaire |
|---------------------------|-----------------|------------------------------|

| | |
|---|----------------|
| SYNTHESE DES COMPOSANTS IDENTIFIES SANS AMIANTE | Fiche n° ET 04 |
|---|----------------|

|  Composants à risque ne contenant pas d'amiante | |
|--|--|
| Identité du composant | Précision sur localisation |
| Niveau Combles | |
| Conduit de fluide (air) <i>Métal</i> | Combles |
| Niveau Vide-sanitaires | |
| Conduit de fluide (eau) <i>PVC</i> | Vide sanitaires (niveau du local Rangement - Ecole maternelle) |

| | |
|---|----------------|
| SYNTHESE DES COMPOSANTS NON ANALYSES SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE | Fiche n° ET 05 |
|---|----------------|

|  Composants repérés nécessitant une analyse en laboratoire pour détecter la présence d'amiante | |
|---|----------------------------|
| Identité du composant | Précision sur localisation |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | |
| Aucun composant | |

| | | |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | ETAT DESCRIPTIF | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------|

| | |
|--|-----------------------|
| RAPPORTS DE REPERAGE DE L'AMIANTE ETATS DE CONSERVATION | Fiche n° ET 10 |
|--|-----------------------|

| Rapports effectués par organismes qualifiés | | | | |
|--|------------------------|------------------------------|--|--------------------|
| Les missions initiales de repérage de l'amiante dans l'immeuble et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante ont donné lieu aux rapport suivants : | | | | |
| Numéro de référence | Date du rapport | Organisme intervenant | Objet du repérage | Commentaire |
| 9856460 | 15/02/1999 | APAVE | Repérage amiante flocage et calorifugeage+faux-plafond | |

| | | |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | ETAT DESCRIPTIF | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------------|

| | | | | |
|-------------------|------------|--------------------------------|--|--|
| B15D0C/10/03 6 | 02/02/2010 | SOCOTEC AGENCE GPI ALPES | Repérage amiante composants pour D.T.A. | <p><i>Le transformateur EDF n'a pu être visité (absence d'un professionnel pour accès aux locaux). Le vide sanitaire n'a pu être visité en totalité (accès non sécurisé). Gaine technique (sanitaires Ecole primaire) : non visitable. Combles perdus (école primaire) non visitables.</i></p> <p>Locaux occupés par le personnel, les élèves et présence de mobiliers pendant la visite.</p> <p>Conclusion :</p> <p>Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport,</p> <p>Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse :</p> <p>-Dalles de sol plastiques gris (salle de réunion + débarras - RDC école Primaire). Bon état.</p> <p>et sur décision de l'opérateur de repérage :</p> <p>-conduits de fluide (air) en fibres-ciment situés dans le local électrique (RDC extrémité Ecole maternelle).</p> <p>Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ; après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :</p> <p>-Dalles de faux plafond blanc moucheté (salle Couchettes - RDC école maternelle).</p> |
|-------------------|------------|--------------------------------|--|--|

| |
|--|
| Situation générale vis à vis des flocages calorifugeages et faux plafonds |
| Absence de flocage dans le présent bâtiment. |
| Absence de calorifugeage dans le présent bâtiment. |
| Absence de faux plafond contenant de l'amiante dans le présent bâtiment. |

3. PROTOCOLES DE SUIVI DE L'AMIANTE

| | | |
|---------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | PROTOCOLES DE SUIVI DE L'AMIANTE | Ecole Maternelle et Primaire |
|---------------------------|----------------------------------|------------------------------|

| | |
|---|----------------|
| ENREGISTREMENTS DU SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION ET DES TRAVAUX | Fiche n° PR 01 |
|---|----------------|

|  ACTIONS DE SURVEILLANCE MENEES sur l'état de conservation (Flocages, calorifugeages, faux plafonds) | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--|-----------|
| Date | Composant concerné | Etat avant intervention | Référence du rapport VP vérification périodique visuelle ME Mesure d'empoussièrement | Organisme |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | | | | |
| | Néant | | | |

|  MESURES CONSERVATOIRES MISES EN OEUVRE préalables à des travaux (confinement, retrait) sur flocages, calorifugeages et faux plafonds | | | |
|--|--------------------|----------------------|--------------------|
| Date des futurs travaux | Composant concerné | Etat de conservation | Nature des mesures |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | | | |
| | Néant | | Sans objet |

|  TRAVAUX EFFECTUES sur composants contenant de l'amiante | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|------------|
| Date | Composant concerné | Etat avant intervention | Nature des Travaux | Entreprise |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | | | | |
| | Néant | | Sans objet | |

| | |
|---|----------------|
| PREVISIONS D'ACTIONS A METTRE EN OEUVRE | Fiche n° PR 02 |
|---|----------------|

|  Actions à prévoir | | | | |
|--|-------------------------------|---------------------------|-----------------|------------------|
| Composant concerné | Etat Conservation dégradation | Mesures à prendre | A faire pour le | R ⁽¹⁾ |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | | | | |
| | | Pas de prévision d'action | | |

| | | |
|----------------------------------|--|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | PROTOCOLES DE SUIV DE L'AMIANTE | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|--|-------------------------------------|

| Commentaires |
|--|
| (1) Les lignes dans lesquelles la colonne "R" est cochée sont relatives à une exigence réglementaire |

| | | |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | PROTOCOLES DE SUIVI DE L'AMIANTE | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|

| | |
|---|-----------------------|
| COMMUNICATION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | Fiche n° PR 03 |
|---|-----------------------|

| Actions à prévoir vis à vis des OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE | | | |
|--|---|---|--------------------|
| Contenu | Echéance | Document utilisé | Instruction |
| Communiquer la fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante | A l'entrée dans les lieux A chaque modification du DTA | Fiche récapitulative éditée par VIGIBAT | IN 01 |

| Actions à prévoir vis à vis des ENTREPRISES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE | | | |
|--|--------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| Contenu | Echéance | Document utilisé | Instruction |
| Communiquer le Dossier Technique amiante | Lors de la commande de travaux | Extrait du DTA édité par VIGIBAT | IN 02 |
| Enregistrer la communication du Dossier Technique amiante à l'entreprise | Lors de la commande de travaux | Liste de communication | IN 02 |

| Actions à prévoir vis à vis des ENTREPRISES DE TRAVAUX | | | |
|---|---|----------------------------------|--------------------|
| Contenu | Echéance | Document utilisé | Instruction |
| Communiquer le Dossier Technique amiante | Lors de la consultation préalable à l'offre | Extrait du DTA édité par VIGIBAT | IN 02 |
| Enregistrer la communication du Dossier Technique amiante | Lors de la consultation préalable à l'offre | Liste de communication | IN 02 |

4. INSTRUCTIONS

| | | |
|---------------------------|--------------|------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | INSTRUCTIONS | Ecole Maternelle et Primaire |
|---------------------------|--------------|------------------------------|

| | |
|---------------------------|----------------|
| INFORMATION DES OCCUPANTS | Fiche n° IN 01 |
|---------------------------|----------------|

| |
|---|
| Instruction pour l'information des occupants |
| <p>La communication des informations relatives à l'amiante vers les occupants de l'immeuble s'effectue de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'entrée dans les locaux, le propriétaire remet au nouvel occupant un exemplaire de la fiche récapitulative du dossier technique amiante. Cette remise est adressée par simple courrier. ▪ A chaque modification du dossier technique amiante, un nouvel exemplaire de la fiche récapitulative est adressé à l'occupant. <p>Par ailleurs les consignes de Sécurité relatives à la présence d'amiante figurent dans la fiche IN 10.</p> |

| |
|--|
| Commentaires |
| La communication est à effectuer dans le mois de l'arrivée dans les locaux ou de la modification du DTA. |

| | |
|-----------------------------|----------------|
| INFORMATION DES ENTREPRISES | Fiche n° IN 02 |
|-----------------------------|----------------|

| |
|---|
| Instruction pour l'information des entreprises |
| <p>Préalablement à la réalisation de travaux dans l'immeuble, les informations contenues dans le présent Dossier Technique Amiante sont à communiquer aux entreprises intervenantes.</p> <p>Cette opération se réalise de la manière suivante.</p> <p>- pour les entreprises d'entretien et de maintenance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Edition de l'extrait de DTA (Dossier Technique Amiante) à jour • Communication de l'extrait de DTA aux entreprises lors de l'envoi de la commande de travaux • Enregistrement de la date de communication <p>- pour les entreprises effectuant des travaux de transformation ou réhabilitation engagés par le propriétaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Edition de l'extrait de DTA à jour • Communication de l'extrait de DTA lors de la consultation préalable à l'offre : cet envoi est effectué <ul style="list-style-type: none"> * vers le coordonnateur SPS des travaux s'il existe, * à défaut vers l'entreprise concernée. • Enregistrement de la date de communication |

| | | |
|----------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | INSTRUCTIONS | Ecole Maternelle et Primaire |
|----------------------------------|---------------------|-------------------------------------|

(entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

« Elimination des déchets connexes »

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protections, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.



SOCOTEC

AGENCE GPI ALPES
Gestion de Patrimoine Immobilier
47 Place Caffé
73000 CHAMBÉRY
Tel : 04 79 69 47 09
Fax : 04 79 62 52 15
cconstruction.chambery@socotec.fr

RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE

EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE



| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Bien immobilier concerné | Ecole Maternelle et Primaire 252, rue de Bėjoud 01210 ORNEX | N° de l'affaire : BAY4691/001 N° de canevas : CHAMBE_621 Réf. site : |
| Propriétaire | MAIRIE D'ORNEX Services Techniques 46, rue de Bėjoud 01210 ORNEX | Référence du rapport B15D0C/10/036 Saisam 1.32 |
| Demandeur | MAIRIE D'ORNEX Mme Husselstein Services Techniques 46, rue de Bėjoud 01210 ORNEX | Date de la visite : 22/01/2010 |

CONCLUSION :

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport,

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse :

-dalles de sol plastiques gris (salle de réunion + débarras - RDC école Primaire). Bon état.

et sur décision de l'opérateur de repérage :

-conduits de fluide (air) en fibres-ciment situés dans le local électrique (RDC extrémité Ecole maternelle).

Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ; après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :

-dalles de faux plafond blanc moucheté (salle Couchettes - RDC école maternelle).

Certains locaux n'ont pu être visités. Ils sont énumérés en §2.3

Le présent rapport comprend 5 pages et en annexe 6 photo(s) de composant, 0fiche(s) de cotation, 1 plan(s), 2 PV d'analyse de laboratoire.

| | | |
|--|---|---------------|
| Fait à Chambéry, le 02/02/2010 | Auteur du rapport : CHOUREAU Eric Référence de la certification de compétence : CDP-IMMO1162 Développée par SGS Police d'assurance n°37503519275087 chez AXA | Signature |
|--|---|---------------|

Sommaire

| | |
|---|----------|
| 1. OBJET DE LA MISSION..... | 2 |
| 1.1. Description de l'immeuble..... | 2 |
| 1.2. Décomposition de l'immeuble..... | 2 |
| 2. DEROULEMENT DE LA MISSION..... | 3 |
| 2.1 Documents examinés pour la visite..... | 3 |
| 2.3 Particularités de la visite..... | 3 |
| 2.4 Autres informations sur le déroulement de la mission..... | 3 |
| 3. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE..... | 4 |
| 3.1 Composants contenant de l'amiante..... | 4 |
| 3.2 Composants susceptibles de contenir de l'amiante, mais repérés sans amiante.... | 4 |
| 3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante..... | 5 |
| 4. RELEVÉ DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET CONDUITE A TENIR..... | 5 |
| 4.1 Flocages, calorifugeages et faux plafonds..... | 5 |
| 4.2 Autres Composants..... | 5 |
| 5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT..... | 5 |
| 5.1 Autres composants réputés contenir de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur | 5 |
| ANNEXE | |

1. OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti et, le cas échéant, leur localisation et le constat de leur état de dégradation. Le présent rapport est destiné à constituer le dossier technique amiante de l'immeuble.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel les articles R 1334-25 et R 1334-26 du Code de la Santé Publique et les textes qui leur sont liés (en particulier arrêté du 22 août 2002). Elle est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants définis dans l'annexe 13-9 au code de la santé publique, accessibles sans travaux destructifs.

Dans le cadre de travaux ou de démolition, le présent rapport devra être complété par une recherche de présence d'amiante adaptée au projet.

1.1. Description de l'immeuble

Bâtiments construits en plusieurs phases (Ecole maternelle 1983 à 1985 ; Ecole primaire 1986 ; Bâtiment restauration & extension Ecole primaire en 2002).

Ecole maternelle en RDC ; Ecole primaire en R+1 ; local technique électrique & transformateur EDF en RDC.

1.2. Décomposition de l'immeuble

Rez de chaussée

Niveau +1

Combles

Locaux techniques

Vide-sanitaires

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

- Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.
- Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés au chapitre 2.2. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC.
- Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- Préconisation de mesures d'ordre général pour les produits et matériaux dégradés.
- Rédaction du présent rapport.

2.1 Documents examinés pour la visite

Plans descriptifs des locaux :

Schéma RDC (imprimé en annexe)

PV d'analyse de laboratoire antérieurs au présent repérage

Néant

Rapports de repérage antérieurs au présent repérage (non joints au rapport)

Organisme : APAVE n° : 9856460 Date : 15/02/1999 Objet : Rep. flocage+calorifugeage+faux-plafond

| Composant | | Partie du composant à vérifier ou à sonder |
|---|--|---|
| 1. Parois verticales intérieures et enduits | Murs et poteaux | Flocages, Enduits projetés Revêtements durs des murs (plaques menuiserie, amiante-ciment) Entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton+plâtre) |
| | Cloisons, gaines, coffres verticaux | Flocages, Enduit projeté, Panneaux de cloisons |
| 2. Planchers, plafonds et faux plafonds | Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes | Flocages, Enduits projetés, Panneaux collés ou vissés |
| | Faux plafonds | Panneaux |
| | Planchers | Dalles de sol |
| 3. Conduits, canalisations et équipements | Conduits de fluides (air, eau, autres) | Conduits, calorifuges, Enveloppes de calorifuges |
| | Clapets/volets coupe-feu | Clapets, volets, rebouchage |
| | Portes coupe-feu | Joints (tresses, bandes) |
| | Vide-ordures | Conduit |
| 4. Ascenseur, MCh | Trémies | Flocages |

2.3 Particularités de la visite

Accompagnateur : Mme Husselstein

Le transformateur EDF n'a pu être visité (absence d'un professionnel pour accès aux locaux).

Le vide sanitaire n'a pu être visité en totalité (accès non sécurisé).

Gaine technique (sanitaires Ecole primaire) : non visitable.

Combles perdus (école primaire) non visitables.

2.4 Autres informations sur le déroulement de la mission

Locaux occupés par le personnel, les élèves et présence de mobiliers pendant la visite.

3. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants susceptibles de contenir de l'amiante mais repérés sans amiante (§3.2)

Les composants non analysés pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire n'a pas encore été effectuée (§ 3.3).

Les analyses des échantillons prélevés par SOCOTEC ont été effectuées par le(s) laboratoire(s) suivant(s) :

1 : EUROFINS LEM 20, rue du Kochersberg BP50047 67701 SAVERNE Cedex

| a 3.1 Composants contenant de l'amiante | | | |
|---|---|---|----------------------|
| Identité du composant | Précision sur localisation | Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire | Etat de conservation |
| Rez de chaussée | | | |
| Dalle de sol plastique Prélèvement 1 - Dalle gris +colle noire/ragréage | Salle de réunion (Ecole Primaire) + Débarras | 10S002507-001 / META / EUROFINS LEM | Bon état |
| Locaux techniques | | | |
| Conduit de fluide (air) 2 Conduits en fibres-ciment | Local électrique | Visuel | Bon état |

| N 3.2 Composants susceptibles de contenir de l'amiante, mais repérés sans amiante | | | |
|--|---|--|--|
| Identité du composant | Précision sur localisation | Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire | |
| Rez de chaussée | | | |
| Faux plafond Dalles FP gris/peint blanc indémontables | RDC maternelle/primaire (dégagements/classes/loc aux rangement+TGBT+ménag e) | Visuel (réf. Rapport APAVE 9856460 du 15/02/99) | |
| Faux plafond Prélèvement 2 - Dalle FP blanc moucheté | Salle Couchettes (Ecole Maternelle) | 10S002507-002 / MOLP / EUROFINS LEM | |
| Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) BA13/ou fibres bois/papier verre | Ecoles primaire/maternelle | Visuel | |
| Niveau +1 | | | |
| Faux plafond dito RDC - Dalles FP gris/peint blanc indémontables | Classes + dégagement | Visuel (réf. Rapport APAVE 9856460 du 15/02/99) | |
| Combles | | | |
| Conduit de fluide (air) Métal | Combles | Visuel | |
| Vide-sanitaires | | | |
| Conduit de fluide (eau) PVC | Vide sanitaires (niveau du local Rangement - Ecole maternelle) | Visuel | |



3.3 Composants non analysés susceptibles de contenir de l'amiante

| Identité du composant | Précision sur localisation | Commentaires |
|--|----------------------------|--------------|
| Ensemble des locaux concernés par la mission (voir §1.2 et §2.3) | | |
| Néant | | |

4. RELEVÉ DE L'ÉTAT DE CONSERVATION ET CONDUITE À TENIR

Pour les composants contenant de l'amiante, les tableaux suivants décrivent les dispositions à mettre en œuvre par le propriétaire.



4.1 Flocages, calorifugeages et faux plafonds

| Identité du composant | Etat de conservation (voir fiche de cotation en annexe) | Conduite à tenir | Échéance réglementaire |
|--|--|------------------|------------------------|
| Ensemble des locaux concernés par la mission (voir §1.2 et §2.3) | | | |
| Néant | | | |



4.2 Autres Composants

| Identité du composant | Etat de conservation | Complément sur la dégradation | Mesures d'ordre général préconisées |
|---|----------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| Rez de chaussée | | | |
| Dalle de sol plastique Prélèvement 1 - Dalle gris +colle noire/ragréage | Bon état | | Néant |
| Locaux techniques | | | |
| Conduit de fluide (air) 2 Conduits en fibres-ciment | Bon état | | Néant |

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT

Si, au cours de la mission, l'opérateur a eu connaissance de la présence de composants réputés contenir de l'amiante, autres que ceux définis dans l'annexe 13.9 au Code de la Santé Publique, il convient de se reporter au tableau ci-dessous.

Cette connaissance provient soit de la seule inspection visuelle, soit d'une information communiquée par le propriétaire ou le laboratoire d'analyse.

5.1 Autres composants réputés contenir de l'amiante portés à la connaissance de l'opérateur

| Identité du composant | Précision sur localisation | Commentaires |
|--|----------------------------|--------------|
| Ensemble des locaux concernés par la mission (voir §1.2 et §2.3) | | |
| Néant | | |

| | | | |
|--|-----------------------------|---|---|
| Dossier : BAY4691/001 | Rapport n° B15D0C/10/036/EC | Repérage de l'amiante pour dossier technique |  |
| Immeuble : Ecole Maternelle et Primaire - 252, rue de Bėjoud - 01210 ORNEX | | | |

| | |
|-----------------|--|
| Rez de chaussée | Composant : Dalle de sol plastique Prélèvement 1 - Dalle gris +colle noire/ragréage Salle de réunion (Ecole Primaire) + Débarras |
|-----------------|--|



SOCOTEC
Mr CHOUREAU
Agence de Chambéry
47 Place Calfe
73000 CHAMBERY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 10S002507-001
Version du : 29/01/2010 12:14
Date de réception : 28/01/2010
Référence dossier : B15D0C/10/048/EC
BAY4691
ECOLE MATERNELLE PRIMAIRE
ORNEX - 01

Page 1 sur 1

Référence échantillon : P1 - Dalle sol plastique gris et colle noire, ragréage - salle de réunion RDC

| Paramètres | Résultats | Normes |
|-----------------------------------|---|------------------------------|
| Phase : 1 | | |
| Description visuelle | Colle noire et ragréage | |
| Description microscopique en MOLP | Matériau synthétique Matériau granuleux | |
| Traitement de l'échantillon | Traitement au chloroforme | |
| Nombre de préparations | 2 | |
| * Résultat de l'analyse par MOLP | Fibres d'amiante de type Chrysotile | HSG 248(MDRS 77) |
| Phase : 2 | | |
| Description visuelle | Plaque dure | |
| Description microscopique en MET | | |
| Traitement de l'échantillon | Traitement au tétrahydrofurane | |
| Nombre de préparations | 1 | |
| * Résultat de l'analyse par MET | Pas de fibre d'amiante | Adaptation de la NF X 43-050 |


Veronique Motsch
Chef de Service site de Saverno

SAS au capital de 1 530 220 €

Eurofins LEM - Site de Saverno
20 rue du Kochersberg BP 50047 67701 Saverno Cedex
Té: 03 88 911 911 Fax: 03 88 916 531 e-mail: lemsaverno@leminato.com site web: www.eurofins.com
SAS au capital de 1 530 220 € APE: 743B RCS SAVENNO 489 017 897 Siret: 489 017 897 00013

ACCREDITATION
N° 11751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Localisation : Rez de chaussée –



a

Composant : Dalle de sol plastique
Prélèvement 1 – Dalle de sol gris +colle noire/ragréage
Salle de réunion (Ecole Primaire) + Débarras



N

Composant : Faux plafond
Dalles FP gris/peint blanc indémontables (réf. Rapport
APAVE 9856460 du 15/02/99)
RDC maternelle/primaire (dégagements/classes/locaux
rangement+TGBT+ménage)



N

Composant : Faux plafond
Prélèvement 2 - Dalle FP blanc moucheté
Salle Couchettes (Ecole Maternelle)

Localisation : Combles –



N

Composant : Conduit de fluide (air)
Métal - Combles

Localisation : Locaux techniques -



a

Composant : Conduit de fluide (air)
2 Conduits en fibres-ciment - Local électrique

Localisation : Vide-sanitaires –



N

Composant : Conduit de fluide (eau)
PVC
Vide sanitaires (niveau du local Rangement - Ecole
maternelle)



CERTIFICAT N° CDP-IMM01162

Version 3

Nous attestons que :

Monsieur CHOUREAU Eric

Intervenant au nom de la société :
17 PLACE DES FLAMANTS
72230 MULSANNE

répond aux exigences de compétences
du Référentiel de Certification de Personnes
« Diagnostiqueurs Immobiliers » pour les diagnostics suivants,



Diagnostic

Validité du certificat

| | |
|---|-----------------------------|
| Diagnostic de la performance énergétique | Du 16/06/2008 Au 15/06/2013 |
| Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment | Du 02/04/2008 Au 01/04/2013 |
| Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis | Du 17/04/2008 Au 16/04/2013 |
| Constat de risque d'exposition au plomb | Du 02/04/2008 Au 01/04/2013 |

Edité 17/06/2008



Accréditation
N°4-0001
Portée
d'accréditation
disponible
sur www.cofrac.fr

Le Directeur Certification



191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex
Téléphone : 01 41 24 85 60 Télécopieur : 01 41 24 89 96 www.fr.sgs.com
SAS au capital de 50 000 € R.C. 5. Créteil 403 293 103 - APE 743 D

SGS ICS
191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex
Téléphone : 01 41 24 85 60 Télécopieur : 01 41 24 89 96 www.fr.sgs.com
SAS au capital de 50 000 € R.C. 5. Créteil 403 293 103 - APE 743 D

AXA ENTREPRISES
Construction IDF
Production Grands Comptes
MAM



ATTESTATION D'ASSURANCE

VALABLE DU 1^{er} JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010

* * * * *

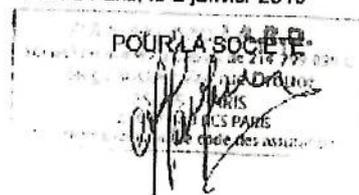
AXA FRANCE IARD SA – 26 rue Drojot 75009 PARIS, atteste que la SOCIETE SOCOTEC les Quadrants - 3, avenue du Centre - GUYANCOURT - 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX est titulaire à effet du 1er Janvier 2001, du contrat numéro 37503519275087 garantissant sa responsabilité civile professionnelle encourue du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garanti, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

- les missions relatives à l'établissement de l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, prévu à l'article L.1 334 – 13 du Code de la Santé Publique ainsi que toutes autres missions de vérification technique.
- Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-6 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
- les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.133-6 du code de la construction et de l'habitation.
- Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-8 du code de la santé publique.

LA PRÉSENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER AXA FRANCE IARD SA EN DEHORS DES CLAUSES ET CONDITIONS DE LA POLICE PRÉCITÉE A LAQUELLE ELLE SE RÉFÈRE.

Fait à Paris, le 2 janvier 2010



| FICHE RECAPITULATIVE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | |
|--|--|
| Ecole Maternelle et Primaire 252, rue de Béjoud 01210 ORNEX | Propriétaire MAIRIE D'ORNEX Services Techniques 46, rue de Béjoud 01210 ORNEX |
| Consultation de l'intégralité du Dossier Technique Amiante | |
| Modalités de consultation | Sur rendez-vous |
| Détenteur du dossier | |



Préambule :

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

1. Objet et constitution de la fiche récapitulative

La présente Fiche récapitulative du Dossier Technique Amiante (établie selon l'arrêté du 22 août 2002) est destinée à l'information des occupants de l'immeuble sur la présence d'amiante dans les composants et les consignes de sécurité qui en résultent.

Elle est bâtie à partir des données du Dossier technique amiante de l'immeuble, qui a été constitué sur la base des éléments décrits dans le présent chapitre.

| | |
|--|---|
| Motif de l'établissement de la fiche récapitulative | Obligation réglementaire |
| Locaux ou niveaux concernés | Tous niveaux |
| Destinataire | MAIRIE D'ORNEX Services Techniques 46, rue de Béjoud 01210 ORNEX |

1.1 Repérages

| Rapports établis par des organismes qualifiés | | | | |
|--|-----------------|-----------------------|--|-------------|
| Les missions initiales de repérage de l'amiante dans l'immeuble et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante ont donné lieu aux rapport suivants : | | | | |
| Numéro de référence | Date du rapport | Organisme intervenant | Objet du repérage | Commentaire |
| 9856460 | 15/02/1999 | APAVE | Repérage amiante flocage et calorifugeage+faux-plafond | |

| | | | | |
|---------------|------------|--------------------------------|--|---|
| B15D0C/10/036 | 02/02/2010 | SOCOTEC AGENCE GPI ALPES | Repérage amiante composants pour D.T.A. | <p><i>Le transformateur EDF n'a pu être visité (absence d'un professionnel pour accès aux locaux). Le vide sanitaire n'a pu être visité en totalité (accès non sécurisé). Gaine technique (sanitaires Ecole primaire) : non visitable. Combles perdus (école primaire) non visitables.</i></p> <p>Locaux occupés par le personnel, les élèves et présence de mobiliers pendant la visite.</p> <p>Conclusion : Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse :</p> <p>-Dalles de sol plastiques gris (salle de réunion + débarras - RDC école Primaire). Bon état et sur décision de l'opérateur de repérage :</p> <p>-conduits de fluide (air) en fibres-ciment situés dans le local électrique (RDC extrémité Ecole maternelle).</p> <p>Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ; après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :</p> <p>-Dalles de faux plafond blanc moucheté (salle Couchettes - RDC école maternelle).</p> |
|---------------|------------|--------------------------------|--|---|

| Historique des mises à jour | |
|-----------------------------|--|
| néant | |

| | |
|--|---|
| Immeuble : Ecole Maternelle et Primaire 252, rue de Bėjoud - 01210 ORNEX | Fiche récapitulative du Dossier technique amiante |
|--|---|

1.2 Travaux

|  TRAVAUX EFFECTUES sur composants contenant de l'amiante | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|------------|
| Date | Composant concerné | Etat avant intervention | Nature des Travaux | Entreprise |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | | | | |
| | Néant | | Sans objet | |

2. Composants repérés contenant de l'amiante

A la suite des interventions définies au chapitre 1 la liste des composants repérés contenant de l'amiante est la suivante.

|  Composants contenant de l'amiante | | | |
|--|--|-------------------------------|---|
| Identité du composant | Précision sur localisation | Etat conservation dégradation | Actions à prévoir |
| Niveau Rez de chaussée | | | |
| Dalle de sol plastique <i>Prélèvement 1 - Dalle gris +colle noire/ragréage</i> | Salle de réunion (Ecole Primaire) + Débarras | Bon état de conservation | Maintenir en bon état. |
| Niveau Locaux techniques | | | |
| Conduit de fluide (air) <i>2 Conduits en fibres-ciment</i> | Local électrique | Bon état de conservation | Protéger l'accès aux conduits par un dispositif de protection (ex. grille). |

D'autres composants contenant de l'amiante actuellement non accessibles et non recherchés dans les repérages précédents sont susceptibles d'être présents dans l'immeuble ; il sera nécessaire de les rechercher avant tous travaux dans le bâtiment.

3. Recommandations générales

- vers les particuliers

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels.

En cas d'intervention il y a lieu d'appliquer les consignes générales de sécurité jointes.

| | | |
|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Dernière Mise à jour du dossier technique amiante 02/02/2010 | Edition de la fiche le 02/02/2010 | Auteur de la fiche EC |
|---|--------------------------------------|--------------------------|

Consignes générales de sécurité

A Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

B – 1 Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

B – 2 Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

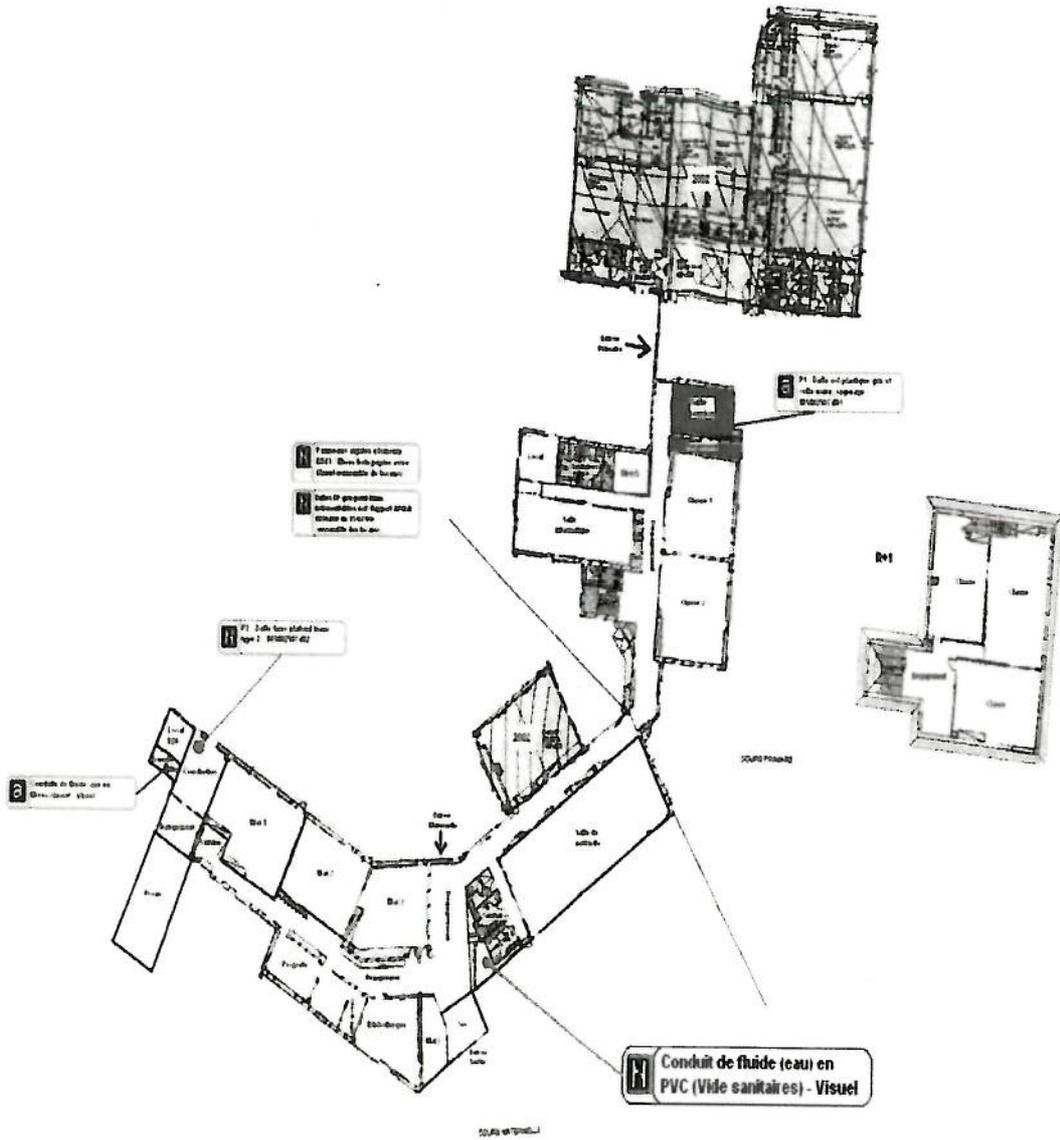
Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

B – 3 Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Ecole Primaire / Maternelle - ORNEX 01

Schјma



Schјma Ecole Primaire / Maternelle

| EXTRAIT DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE | |
|---|---|
| Ecole Maternelle et Primaire 252, rue de Béjoud 01210 ORNEX | Propriétaire MAIRIE D'ORNEX Services Techniques 46, rue de Béjoud 01210 ORNEX |
| Consultation de l'intégralité du DTA | |
| Modalités de consultation | Sur rendez-vous |
| Détenteur du dossier | |

Préambule:

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

1. Objet et constitution du présent document

Le présent document est destiné à l'information sur la présence d'amiante des entreprises intervenant dans l'immeuble, afin qu'elles en tirent les conséquences dans le cadre de leurs travaux.

Il est bâti à partir des données du Dossier technique amiante. L'envoi du présent document ne dispense pas les entreprises de prendre connaissance de l'intégralité du Dossier technique amiante selon nécessité.

| | |
|--------------------------------------|---|
| Motif de l'établissement du document | Obligation réglementaire |
| Locaux ou niveaux concernés | Tous niveaux |
| Destinataire | MAIRIE D'ORNEX Services Techniques 46, rue de Béjoud 01210 ORNEX |

1.1 Repérages

| Rapports établis par des organismes qualifiés | | | | |
|--|-----------------|-----------------------|--|-------------|
| Les missions initiales de repérage de l'amiante dans l'immeuble et d'évaluation de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante ont donné lieu aux rapport suivants : | | | | |
| Numéro de référence | Date du rapport | Organisme intervenant | Objet du repérage | Commentaire |
| 9856460 | 15/02/1999 | APAVE | Repérage amiante flocage et calorifugeage+faux-plafond | |

| | | | | |
|---------------|------------|--------------------------------|--|--|
| B15D0C/10/036 | 02/02/2010 | SOCOTEC AGENCE GPI ALPES | Repérage amiante composants pour D.T.A. | <p><i>Le transformateur EDF n'a pu être visité (absence d'un professionnel pour accès aux locaux). Le vide sanitaire n'a pu être visité en totalité (accès non sécurisé). Gaine technique (sanitaires Ecole primaire) : non visitable. Combles perdus (école primaire) non visitables.</i></p> <p>Locaux occupés par le personnel, les élèves et présence de mobiliers pendant la visite.</p> <p>Conclusion : Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dalles de sol plastiques gris (salle de réunion + débarras - RDC école Primaire). Bon état. et sur décision de l'opérateur de repérage : -conduits de fluide (air) en fibres-ciment situés dans le local électrique (RDC extrémité Ecole maternelle). <p>Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ; après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dalles de faux plafond blanc moucheté (salle Couchettes - RDC école maternelle). |
|---------------|------------|--------------------------------|--|--|

| Historique des mises à jour | |
|-----------------------------|--|
| néant | |

1.2 Actions de surveillance

|  ACTIONS DE SURVEILLANCE MENEES sur l'état de conservation (Flocages, calorifugeages, faux plafonds) | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--|-----------|
| Date | Composant concerné | Etat avant intervention | Référence du rapport VP vérification périodique visuelle ME Mesure d'empoussièrement | Organisme |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | | | | |
| | Néant | | | |

1.3 Travaux de traitement

|  TRAVAUX EFFECTUES sur composants contenant de l'amiante | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--------------------|------------|
| Date | Composant concerné | Etat avant intervention | Nature des Travaux | Entreprise |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | | | | |
| | Néant | | Sans objet | |

2. Composants contenant de l'amiante repérés dans les locaux concernés

|  Composants contenant de l'amiante | | | |
|--|--|-------------------------------|---|
| Identité du composant | Précision sur localisation | Etat conservation dégradation | Actions à prévoir |
| Niveau Rez de chaussée | | | |
| Dalle de sol plastique Prélèvement 1 - Dalle gris +colle noire/ragréage | Salle de réunion (Ecole Primaire) + Débarras | Bon état de conservation | Maintenir en bon état. |
| Niveau Locaux techniques | | | |
| Conduit de fluide (air) 2 Conduits en fibres-ciment | Local électrique | Bon état de conservation | Protéger l'accès aux conduits par un dispositif de protection (ex. grille). |

D'autres composants contenant de l'amiante actuellement non accessibles et non recherchés dans les repérages précédents sont susceptibles d'être présents dans l'immeuble ; il sera nécessaire de les rechercher avant tous travaux dans le bâtiment.

| | |
|--|--------------------------------------|
| Immeuble : Ecole Maternelle et Primaire 252, rue de Béjoud - 01210 ORNEX | Extrait du Dossier technique amiante |
|--|--------------------------------------|

3. Composants sans amiante repérés dans les locaux concernés

|  Composants à risque ne contenant pas d'amiante | |
|--|--|
| Identité du composant | Précision sur localisation |
| Niveau Rez de chaussée | |
| Faux plafond <i>Dalles FP gris/peint blanc indémontables (réf. Rapport APAVE 9856460 du 15/02/99)</i> | RDC maternelle/primaire (dégagements/classes/locaux rangement+TGBT+ménage) |
| Faux plafond <i>Prélèvement 2 - Dalle FP blanc moucheté</i> | Salle Couchettes (Ecole Maternelle) |
| Panneaux rigides (cloisons, gaines, plafonds) <i>BA13/ou fibres bois/papier verre</i> | Ecoles primaire/maternelle |
| Niveau Niveau +1 | |
| Faux plafond <i>dito RDC - Dalles FP gris/peint blanc indémontables (réf. Rapport APAVE 9856460 du 15/02/99)</i> | Classes + dégagement |
| Niveau Combles | |
| Conduit de fluide (air) <i>Métal</i> | Combles |
| Niveau Vide-sanitaires | |
| Conduit de fluide (eau) <i>PVC</i> | Vide sanitaires (niveau du local Rangement - Ecole maternelle) |

4. Composants repérés non encore analysés en laboratoire

|  Composants repérés nécessitant une analyse en laboratoire pour détecter la présence d'amiante | |
|---|----------------------------|
| Identité du composant | Précision sur localisation |
| Niveau Ensemble des locaux concernés | |
| Aucun composant | |

| | |
|--|--------------------------------------|
| Immeuble : Ecole Maternelle et Primaire 252, rue de Bėjoud - 01210 ORNEX | Extrait du Dossier technique amiante |
|--|--------------------------------------|

5. Liste des plans de repérage de l'amiante

| Représentation sur plans des différentes localisations | |
|---|-------------------------------------|
| A partir des rapports de repérage énumérés le chapitre 1.1 les plans de repérage renseignés sont les suivants : | |
| Localisation | Titre du document graphique associé |
| Rez de chaussée | Schéma Ecole Primaire / Maternelle |

6. Informations destinées aux professionnels

Les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées concernant les professionnels sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent être fournis par les Directions Régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

| |
|--|
| Dossier Technique Amiante mis à jour le : 02/02/2010 |
| Extrait du DTA édité le : 02/02/2010 |
| Auteur de l'extrait : EC |

| | | |
|---|---|-----------------------------------|
| Réponse de l'entreprise | <i>L'entreprise intervenante est tenue de retourner le présent extrait daté, signé, et revêtu de son cachet. De plus en cas de découverte de matériaux et produits contenant de l'amiante non cités dans le présent extrait, l'entreprise est tenue de le signaler au propriétaire de l'immeuble.</i> | |
| Entreprise MAIRIE D'ORNEX Services Techniques 46, rue de Bėjoud 01210 ORNEX | Personne signataire | Signature de l'entreprise et date |

Ecole Primaire / Maternelle - ORNEX 01

Schéma

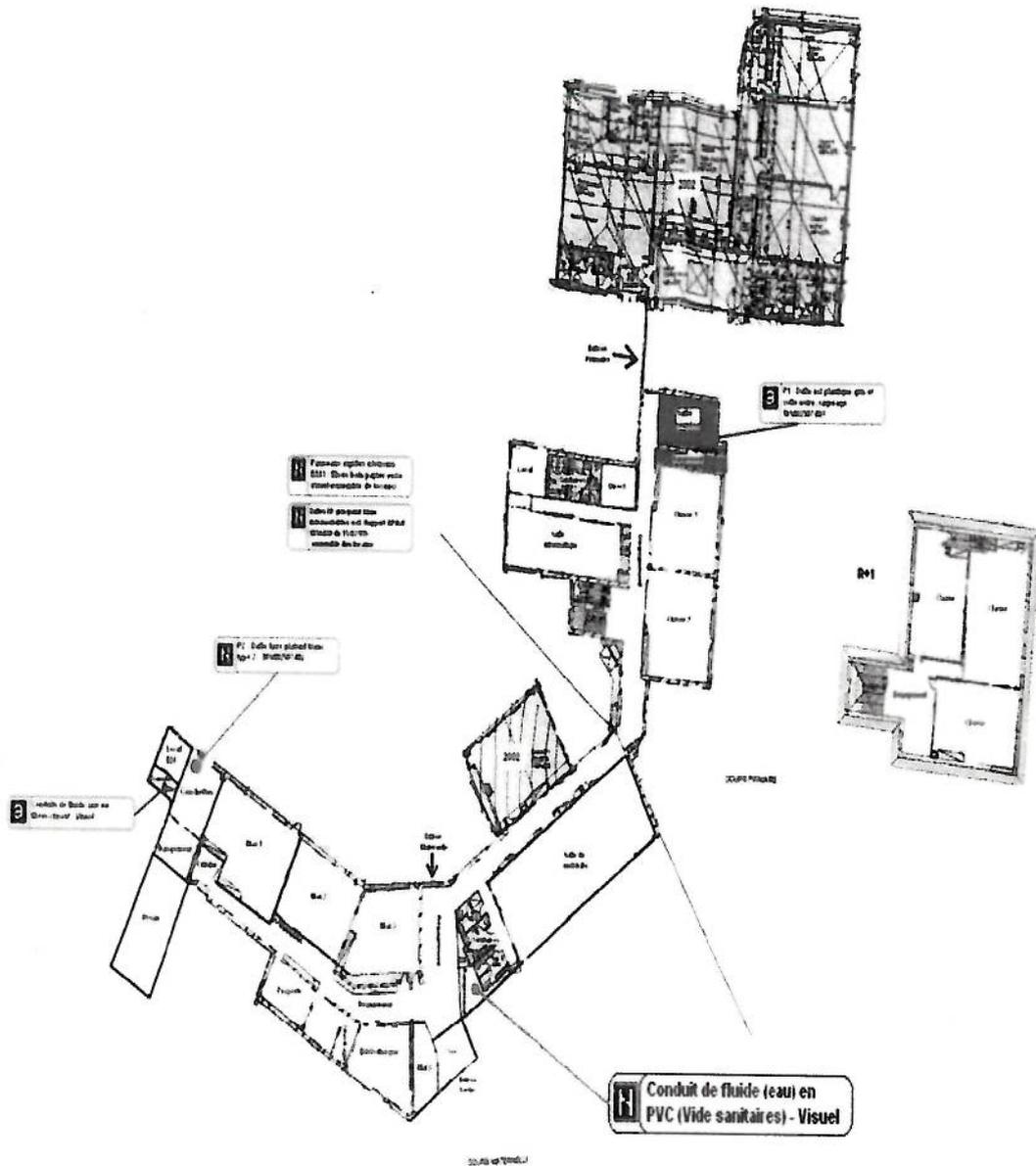


Schéma Ecole Primaire / Maternelle

